



Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020

Nombre de votants : 62

En exercice : 62

Présents : 53

Votants : 53

Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020

Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020

COMITE SYNDICAL

Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

Elus titulaires et suppléants votants :

Pour GB : Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

Pour LMM : M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEPROUST Gilles, M. LORiot Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 24 présents et 24 votants.

Pour MCS : M. BESNIER Alain, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DELLIERE Jérôme, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 7 votants.

Pour OBB : M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard -> 7 présents et 7 votants.

Pour SEPM : M. BRIONNE Alain, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, M. LEPETIT Jean-Pierre, Mme RENAUT Martine, M. ROUANET Nicolas -> 7 présents et 7 votants

Elus suppléants non votants : M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BONIFAIT Christian, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel (MCS), M. BACHELIER Jean-Christophe, M. LIVET Yannick (SEPM).

Elus excusés :

LMM : M. COZIC Thierry, Mme FLEURY Damienne, M. LEMOUCHER Patrice, M. POLLEFOORT Maurice

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° interne de l'acte : 20200923-14

Objet:

Désignation de représentants du syndicat au sein de la Fédération Nationale des SCoT

Créée à l'issu des Rencontres Nationales des SCOT de 2010, la Fédération Nationale des SCOT rassemble en 2020, plus de 320 structures porteuses de SCoT sur toute la France, dans l'objectif d'être :

- un lieu d'échanges, d'expériences et de formations auprès des élus et des techniciens des SCOT,
- un centre de ressources techniques et juridiques pour accompagner et faciliter le travail et la compréhension des textes législatifs liés au SCoT,
- un représentant des SCOT auprès des partenaires et de l'Etat.

Le SCoT du Pays du Mans est représenté au sein de la « fédéSCoT » depuis 2014 avec l'adhésion du syndicat mixte du SCoT du Pays du Mans puis en 2018 celle du syndicat du Pays du Mans suite à la fusion des syndicats.

A noter que M. BRETEAU, Vice-Président du SCoT, a été membre du Conseil d'Administration et M. ROISSE, chargé de mission SCoT, membre du comité technique de la fédération depuis sa création.

En tant que membre, le syndicat mixte du Pays du Mans doit désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de :

- Renouveler l'adhésion du syndicat à la Fédération Nationale des SCoT,
- Désigner M. Franck BRETEAU, Vice-Président rapporteur du SCoT, comme représentant titulaire du Syndicat Mixte du Pays du Mans au sein de la FédéSCoT,
- Désigner M. Sébastien GOUHIER, Vice-Président, également rapporteur du SCoT, comme suppléant.

Résultats du vote : Accord à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus ,
Pour expédition conforme.

Le Président

M. Le Foll Stéphane



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

ID : 072-200078426-20200923-20200923_15-DE

Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020

Nombre de votants : 62

En exercice : 62

Présents : 53

Votants : 53

Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020

Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard - Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020

COMITE SYNDICAL

Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

Elus titulaires et suppléants votants :

Pour GB : Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

Pour LMM : M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEPROUST Gilles, M. LORiot Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 24 présents et 24 votants.

Pour MCS : M. BESNIER Alain, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DELLIERE Jérôme, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 7 votants.

Pour OBB : M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard -> 7 présents et 7 votants.

Pour SEPM : M. BRIONNE Alain, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, M. LEPETIT Jean-Pierre, Mme RENAUT Martine, M. ROUANET Nicolas -> 7 présents et 7 votants

Elus suppléants non votants : M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BONIFAIT Christian, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel (MCS), M. BACHELIER Jean-Christophe, M. LIVET Yannick (SEPM).

Elus excusés :

LMM : M. COZIC Thierry, Mme FLEURY Damienne, M. LEMOUCHER Patrice, M. POLLEFOORT Maurice

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° interne de l'acte : 20200923-15

RAPPORTEUR : Mme CANTIN, Vice-Présidente aux finances et aux Ressources Humaines

OBJET : Candidature « Territoires engagés pour la Nature » - présentation du plan d'actions et sollicitation de financements

À la suite du comité syndical du 12 février 2020, le Pays du Mans a souhaité s'inscrire dans le dispositif national « **Territoires engagés pour la nature** » et le **Contrat Nature 2050 portés par la Région Pays de la Loire** avec pour objectifs de valoriser et protéger la biodiversité et la nature.

Le Pays du Mans propose d'être chef de file pour ses 5 EPCI membres (Le Mans Métropole, Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé-Belinois et Sud-Est du Pays Manceau), ce territoire représente environ 300 000 habitants. Ce pilotage est basé sur un projet de territoire commun (un plan climat PCAET approuvé le 20 décembre 2019 et la révision du SCoT en cours).

La candidature du Pays du Mans à l'appel à projet « Territoires Engagés pour la Nature » est donc une opportunité pour poursuivre et structurer le travail déjà engagé mais également initier de nouvelles actions en faveur de la trame verte et bleue pour une meilleure réponse aux enjeux de la biodiversité au niveau local. Le territoire entend répondre aussi avec cette candidature aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Les 5 EPCI et 68 communes du Pays du Mans ont été sollicitées de mars à juillet 2020, pour coconstruire la candidature du Pays du Mans pour aboutir à **49 actions réparties sur 21 communes et 4 EPCI, représentant environ 1 230 000 € HT.**

Quatre domaines d'actions proposés pour construire la stratégie :

Une stratégie basée sur :

- une trame verte et bleue multifonctionnelle qui explique les 4 domaines d'actions,
- une mise en œuvre opérationnelle des objectifs du PCAET et du SCoT,
- le Pays du Mans comme : pilote d'une gouvernance TVB à créer et relais local pour la Région,
- une coordination et formation des acteurs et partenaires locaux.

_4 domaines d'actions	_Intitulés
_Domaine 1 Gouvernance	_Coconstruire une gouvernance locale commune de la trame verte et bleue
_Domaine 2 _Fonction écosystémique	_Protéger et restaurer les richesses écologiques du territoire
_Domaine 3 _Fonction climatique	_Faire de la biodiversité et du stockage carbone des facteurs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
_Domaine 4 _Cadre de vie	_Valoriser la trame verte et bleue comme support du cadre de vie

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Une majorité des actions (27) dans le domaine 4, 9 actions dans le domaine 3, 1 action dans le domaine 2, 2 actions structurantes Gouvernance.

La candidature Pays du Mans regroupe **10 fiches actions** qui permettent l'intégration des **49 projets** recensés sur le territoire.

10 fiches actions s'inscrivant dans les 4 domaines d'actions.

	Domaine 1		Domaine 2		Domaine 3		Domaine 4	
	Gouvernance		Fonction écosystémique		Fonction climatique		Cadre de vie	
10 FICHES ACTIONS	1	Animation d'une politique territoriale en faveur de la biodiversité et structuration d'une gouvernance TVB	2	Gestion, entretien et restauration des réservoirs de biodiversité réglementaires (ENS, RNR, Natura 2000, ZNIEFF ...)	5	Création de boisements urbains	8	Renforcement de la biodiversité dans les bourgs (nature en ville)
			3	Restauration et mise en valeur des milieux humides (zone humide, mares, ...)	6	Structuration et gestion de la forêt par l'animation d'une charte forestière	9	Valorisation touristique des milieux naturels par la création de sentiers d'interprétation mettant en avant la biodiversité locale (signalétique, support pédagogique ...)
			4	Identification, création et protection de nouveaux réservoirs de biodiversité	7	Accompagnement, restauration et création des haies bocagères (rôle de la haie, gestion inondation, érosion, ...)	10	Animation, sensibilisation, connaissance et éducation à la biodiversité

Certifié exécutoire :
 Transmis au contrôle de légalité le :
 Publié le :

La candidature du Pays du Mans présentée par Mme CANTIN, a été retenue le 9 septembre dernier par le comité des financeurs animé par M. Laurent GERAULT conseiller régional délégué à l'environnement. **Un Contrat Nature 2050 sera donc conclu entre la Région Pays de la Loire et le Pays du Mans**, sur la base du projet territorial décliné en programme d'actions (49 actions pour un investissement global estimé à environ 1 230 000 € HT) prévu sur 3 ans (2021 à 2023). Le dossier passera en commission permanente du Conseil Régional le 13 novembre prochain.

Il est proposé que l'ensemble des projets du domaine « gouvernance » soient portés par le syndicat mixte du Pays du Mans, il s'agit de :

- **La structuration de la trame verte et bleue au niveau local** (gouvernance, sensibilisation, formation) Dans la continuité des actions engagées depuis 2016, avec le CEN Pays de La Loire et le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, **le Pays du Mans ambitionne d'être pilote de la stratégie locale de la trame verte et bleue** dans une logique de complémentarité entre la révision du SCoT engagée et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé à la même échelle le 20 décembre 2019.

L'objectif de ce partenariat avec le CEN Pays de La Loire et le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, estimé à 30 000 € HT (sollicitation 80% aide TEN et contrat nature 2050) pour la période 2021-2023, est de :

- o mettre en place une gouvernance locale des acteurs de la trame verte et bleue ;
- o connaître, identifier et coordonner les actions réalisées par les nombreux acteurs ;
- o mettre en œuvre à termes un observatoire local de la biodiversité avec le CEN Pays de la Loire;
- o alimenter les travaux de la révision du SCoT initié de nouvelles actions sur la trame verte et bleue et la biodiversité pour répondre aux enjeux locaux ;
- o poursuivre et structurer le travail engagé au travers d'un programme annuel de sensibilisation à destination des élus et de formations des agents de collectivités.

- **L'expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE) à hauteur de 37 000 € HT sur la période fin 2020 à 2023.**

Un partenariat entre le Pays du Mans, le CIVAM de la Sarthe (Centre d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture en Milieu rural) et l'Union départementale des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) est en cours de réflexion. Il permettrait de :

- o réfléchir à la faisabilité de la mise en place technique et administrative des PSE ;
- o d'associer un groupe d'une dizaine d'agriculteurs au projet tout en les accompagnants dans leurs pratiques de gestion du bocage ;
- o de solliciter un financement à hauteur de 80% dans le cadre de la candidature TEN et du contrat nature 2050.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de :

- **DE VALIDER le contenu de la candidature**, et notamment le lancement des actions portées par le Pays du Mans à hauteur de 67 000 € sur fin 2020 à 2023 concernant :
 - o l'animation d'une politique territoriale en faveur de la biodiversité et la structuration d'une gouvernance Trame Verte et Bleue avec le CPIE et le CEN Pays de la Loire ;
 - o l'expérimentation avec les agriculteurs Paiement pour Service Environnementaux (PSE) en partenariat avec ADEAS CIVAM et Ud Cuma.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

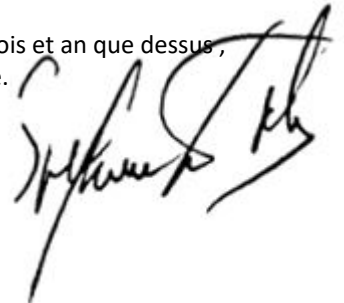
Publié le :

- **DE SOLLICITER un dé plafonnement de l'enveloppe maximale initiale de 350 000 €** afin de prendre en compte le périmètre inédit de la candidature (5 EPCI), afin de pouvoir faire émerger la grande majorité des actions.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif (conventions, contrat, ...) à la bonne exécution des actions du Pays du Mans inscrites à la candidature « Territoires Engagés pour la Nature » et au Contrat Nature 2050 avec la Région Pays de la Loire.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président à solliciter toutes aides financières auprès des financeurs potentiels.

Résultats du vote : Accord à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme.

Le Président
M. Le Foll Stéphane



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :